

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ du PRÉSIDENT

N° 2024-55

OBJET : Concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux.
Arrêté portant liste d'aptitude

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique, notamment le titre III de son livre III, et ses articles L. 325-36 à L. 325-51,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n° 2012-1415 du 18 décembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation du concours sur titres pour le recrutement notamment des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu l'arrêté n° 2023-145 du 22 mai 2023 portant mise à jour de la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'infirmier territorial en soins généraux,

Vu l'arrêté n° 2024-54 du 29 février 2024 portant liste des admis au concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux - session 2024,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade d'infirmier territorial en soins généraux mentionne les lauréats de la session 2024 ainsi que ceux de la session précédente remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte soixante-quatorze (74) noms.

La liste nominative, dressée par ordre alphabétique, est jointe en annexe.

Article 2 : Toute personne inscrite sur une liste d'aptitude est radiée de celle-ci dès sa nomination en qualité de stagiaire, conformément à l'article 24 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site internet du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
093-287500060-20240229-2024-55-AR
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024



Fait à Pantin, le 29 février 2024

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LEPINGLE

ANNEXE A L'ARRETE N° 2024-55 DU 29 FEVRIER 2024
portant liste d'aptitude d'accès au grade d'infirmier territorial en soins généraux

ABELLO Camille	GRADEL Cressy
ACUN Melek	GRAUX Corinne
AGOSTINETTI Sabine	JOUNEAUX Christelle
ARÂAI Zaïna	LAOUADI Nordine
BABIK Agnès	LARGANGE Rosette
BALAZOT Pauline	LARGEN Ketsia
BASTIEN François	LE GAC Cyrielle
BELKADI Nora	LE NORET Pauline
BERNARDON Julie	LOUARN Margot
BIENS Marie-Rose	MADELRIEUX Marion
BISSIERE Karine	MALL Emmy
BOUCHEREAU Clémentine	MARTINEZ Laura
BOUNOUA Lydia	MENU Mathilde
BOURRIER Camille	MEUNIER Marceau
CAMIER Alexander	MOUSSIT Fatima
CARTON Helena	OUVIERE Cecile
CAUX Caroline	PAILLARD Andréa
CAVALLERO Tony	PAREDES VENTURA Sufia
CHAULET Alexia	PERROCHEAU Justine
CHERIK Saoussène	PETH--ZIAMNI Maxime
CIBOT Aurélie	PIRRITANO Vincent
COLLET Aurélie	PROVOST Laurine
COSTE Carole	RENAUD Justine
DEVASSINE Lionel	RODRIGUEZ Nadia
DIAS FURTADO Sandy	RUCCELLA Laure
DUCAMP Karine	SAAD SCHWARTZ Clara
DUFLOT Claire	SAHRAOUI Houria
DUMOND Carole	SIDIBE Laure
ESCUДИER Damien	STRAZEL Lindsay
FOURMENT Cristele	SULEMAN Fatima
FRIEDMANN Aude	THERY Guillaume
GALAND Jennifer	THOMAS Carole
GALERNE Marianne	TOURE Fatoumata
GIRIER-DUFOURNIER Geraldine	TOUSSAINT Elodie
GLADY Karène	VAUX Esther
GONCALVES Léa	VELUT Pascaline
GOUYETTE Sandrine	VITI Fiona

La présente liste est arrêtée à soixante-quatorze (74) lauréats.

Fait à Pantin, le 29 février 2024

Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'emploi territorial



Solenne LÉPINGLE